

Enseignant référent MDPSH-09 : Missions et profil

1 – POSTE

Lieu de rattachement : Poste à 100% implanté dans les locaux de la MDPSH-09, Hôtel du département-5 et 7 du Cap de la ville-09000 FOIX.

Condition d'exercice: Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures avec des obligations d'horaires de service administratif adaptées au fonctionnement de la MDPSH. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction. Les modalités de fonctionnement de l'enseignant référent MDPSH sont définies par la Directrice de la MDPSH. Le taux annuel de l'indemnité de fonctions prévu à l'article du décret n°2010-953 du 24 août 2010 susvisé est fixé à 929 euros.

Public concerné : Enseignant du premier degré titulaire du CAPA-SH ou d'un certificat antérieur reconnu comme équivalent.

Définition du poste : L'enseignant référent MDPSH mis à disposition de la Maison Départementale des personnes en situation de handicap de l'Ariège (MDPSH-09) est un enseignant spécialisé qui exerce ses activités sous la responsabilité fonctionnelle de la Directrice de la MDPSH et l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale, par délégation à l'inspecteur de l'éducation nationale ASH. Il apporte toute son expertise dans le traitement des demandes relatives au parcours de scolarisation, la rédaction et la communication du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et des notifications arrêtées par la CDAPH. Il est un interlocuteur privilégié des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il participe aux réunions relatives à la scolarisation et au suivi des élèves en situation de handicap conduites par l'IEN-ASH.

2 – MISSIONS

Elles s'inscrivent dans l'application du décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap et du décret n°2014-1485 du 11 décembre 2014 qui précise les diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les missions de l'enseignant référent MDPSH auront pour activités principales :

- De contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des élèves et de leurs familles dans leurs démarches pour les questions relevant de la scolarisation des élèves en situation de handicap;
- D'assurer les liaisons et les articulations avec les enseignants référents et l'IEN conseiller technique ASH;
- D'animer l'équipe pluridisciplinaire et coordonner l'instruction des dossiers à soumettre à la CDAPH pour ce qui concerne le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et de l'ensemble des droits de l'enfant ou de sa famille comme l'AEEH;
- De présenter les dossiers en CDAPH et participer à leur suivi pour les questions relatives à la rédaction et la mise en œuvre du PPS;
- De contribuer à la formation et l'information auprès des personnels de l'éducation nationale et des organismes partenaires de la MDPSH pour toutes les questions relatives à la scolarisation des enfants en situation de handicap;
- D'assurer toute mission spécifique liée à son expertise à la demande du responsable d'unité ou de la Directrice de la MDPSH (représentation de la MDPSH, participation à des colloques, réunions nationales...).

3- QUALITES REQUISES

Connaissances requises

- Avoir une réelle connaissance des textes officiels, de leur évolution récente et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap;
- Avoir une bonne connaissance des structures et dispositifs de l'Education Nationale et plus particulièrement de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire.
- Avoir une connaissance des structures dans les secteurs du médico-social (IME, ITEP, SESSAD) ; de la santé (CAMPS, CMPP, hôpital de jour).
- Une connaissance du secteur social et judiciaire serait appréciée.

Compétences attendues

- Démontrer des capacités d'analyse et de synthèse s'appuyant sur les expressions des familles et les évaluations des différents professionnels pour l'élaboration de propositions en réponse aux besoins des enfants ou adolescents.
- Savoir travailler en partenariat dans le cadre des différentes instances de la MDPH.
- Savoir accueillir, écouter et dialoguer avec les familles parfois en situation difficile.
- Savoir se positionner dans une démarche de réseau avec un multi-partenariat à connaître et à enrichir.
- Maîtriser les techniques de communication et de bureautique essentielles.
- Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux.

Personne en charge du dossier : M. DE LA CRUZ Michel IEN FOIX Pays de Foix ASH 05.67.76.52.82